



www.justice.gouv.fr



Communiqué de presse

LES ATELIERS DU LOUVRE-LENS AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MAUBEUGE

Depuis le mois de mars, le Louvre-Lens anime un atelier de création d'une frise égyptienne auprès d'une dizaine de personnes détenues au centre pénitentiaire de Maubeuge (Nord). Ce projet, qui associe également le musée du Louvre, s'inscrit dans le cadre de l'atelier radiophonique du centre pénitentiaire, proposé par l'association Trans-Arts. Le vernissage de la frise et la restitution du projet par les détenus auront lieu le mardi 19 mai.

Un atelier sur l'Égypte ancienne au centre pénitentiaire de Maubeuge



Depuis 2011, des personnes détenues au centre pénitentiaire de Maubeuge participent une fois par semaine à l'atelier radio animé par Francine Auger-Rey, de l'association Trans-Arts. Elles réalisent des émissions relatant des expériences culturelles pendant la détention. Ces programmes sont ensuite diffusés sur le canal interne de la prison et des radios locales du Nord-Pas de Calais. Certains participants sont également invités à une sortie culturelle, au musée ou au théâtre. En 2014 par exemple, l'atelier radio portait sur la civilisation étrusque. Des personnes détenues avaient alors visité l'exposition du Louvre-Lens sur la cité de Cerveteri et interviewé l'un des commissaires.

Pour le premier semestre 2015, l'atelier radio a pour thème l'Égypte ancienne. **Le programme comprend deux conférences sur la civilisation égyptienne par des intervenants du Louvre et du Louvre-Lens, une visite guidée du département des Antiquités égyptiennes du Louvre, et quatre séances de création d'une frise collective sous l'égide d'une médiatrice du Louvre-Lens.** Cette étape de pratique artistique favorise l'appropriation des notions découvertes à travers les conférences et la visite. L'ensemble de ces activités donne lieu à la production de sujets pour la radio : documentaires, contes radiophoniques, mini-journal, etc.

Les objectifs de ces ateliers radiophoniques développés par Trans-Arts sont multiples. Il s'agit d'abord pour les participants d'acquérir des connaissances sur le sujet proposé et de se former aux outils et techniques de l'enregistrement et de l'interview. Mais au-delà, ils offrent aussi aux personnes détenues une ouverture à d'autres réalités du monde que celles de l'univers carcéral. L'ensemble de ce processus concourt à la réinsertion sociale de ces personnes détenues. Selon Francine Auger-Rey, « *l'atelier radiophonique permet à la parole du détenu d'être entendue par la*

Cité, et participe à déconstruire progressivement la peur que la Cité peut nourrir à l'encontre de la prison ».

« Il est dans les missions du Louvre-Lens de rendre le musée accessible à tous les publics, particulièrement les plus éloignés de la culture, incluant les publics dits 'empêchés'. Qu'il s'agisse d'intervenir dans une galerie marchande, un centre hospitalier ou en milieu pénitentiaire, le but de nos initiatives hors-les-murs est de sensibiliser à l'art, de stimuler la créativité et de favoriser l'expression » ajoute Xavier Dectot, directeur du Louvre-Lens.

L'association Trans-Art

Créée en 2011, l'association Trans-Arts œuvre à faciliter l'accès à la culture pour les publics qui en sont le plus éloignés. Elle organise ses activités en milieu pénitentiaire pour offrir aux publics détenus une réflexion sur des thèmes susceptibles de donner lieu à des productions culturelles pouvant être partagées avec la Cité. **L'originalité du projet réside dans le fait qu'il prend appui sur un atelier radiophonique en prison, qui n'existe pas ailleurs en région Nord-Pas de Calais.** L'association du média radiophonique et d'une production culturelle exigeante, diffusée à un public dans la prison et hors-les-murs, en fait une expérience peu commune. Ce projet porté par Trans-Arts entre dans le cadre du protocole national Culture-Justice.

Le protocole national Culture-Justice

Conformément au code de procédure pénale et à l'esprit des règles pénitentiaires européennes, la privation de la liberté n'est pas la privation du droit d'accès à la culture. Ainsi, le protocole national Culture-Justice signé le 30 mars 2009 entre le Ministère de la Culture et le Ministère de la Justice concernant le développement culturel en milieu pénitentiaire prévoit de **permettre à toute personne placée sous main de justice de pouvoir accéder à la culture de la même manière que tout citoyen.**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Nord-Pas de Calais et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) du Nord, du Pas-de-Calais, de la Haute Normandie et de la Picardie déclinent ce protocole national Culture-Justice sur leur territoire par le biais de conventions triennales depuis 2002. Par le biais de cette convention régionale Culture-Justice, la Drac Nord-Pas de Calais et la DISP de Lille s'associent pour le développement culturel en milieu pénitentiaire faisant appel à la participation d'artistes, de professionnels du champ culturel ou d'institutions culturelles en liaison avec les collectivités territoriales.

Tous les champs d'expression artistiques et culturels sont concernés : le livre et la lecture, le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue), les cultures urbaines, le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, les arts plastiques, le patrimoine (musées, architecture et monuments). L'accès des publics détenus à une programmation culturelle de qualité permet de limiter les effets désocialisants de leur incarcération et constitue donc un élément important de préparation à leur sortie et de prévention de la récidive.

Tisser des liens avec les structures culturelles du territoire, c'est permettre au public détenu de se concevoir comme un citoyen à part entière, c'est créer du lien social.

Contacts presse

Musée du Louvre-Lens

Bruno Cappelle

T : 03 21 18 62 13

bruno.cappelle@louvrelens.fr

DISP

Christophe Vergotte

T : 03 20 63 66 47

christophe.vergotte@justice.fr